



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 7081<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 2013, le point intitulé « Paix et sécurité en Afrique », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité déclare de nouveau qu'il reste préoccupé par la situation alarmante qui règne dans la région du Sahel et réaffirme sa volonté de trouver une solution aux problèmes complexes d'ordre sécuritaire et politique de la région, lesquels sont étroitement liés aux questions humanitaires et de développement, ainsi qu'aux effets néfastes des changements climatique et écologique. Il condamne de nouveau fermement les attentats terroristes qui y ont été récemment perpétrés. Il condamne également fermement les atteintes aux droits de l'homme et les violences sur la personne de civils, notamment de femmes et d'enfants, qui sont commises dans la région par des groupes terroristes ou d'autres groupes extrémistes.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité des pays de la région du Sahel.

Le Conseil souligne qu'il importe de mener une action cohérente, globale et coordonnée embrassant les questions de gouvernance, de sécurité, de développement et de droits de l'homme, ainsi que les questions humanitaires, en vue de combattre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région du Sahel et de s'attaquer à leurs causes profondes, et prie de nouveau le Secrétaire général d'œuvrer rapidement à la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Conseil insiste sur l'importance de la coordination de toutes les actions d'ordre politique et humanitaire ou sécuritaire et de développement menées dans l'ensemble de la région du Sahel.

Le Conseil se félicite de la convocation, par le Secrétaire général, d'une réunion de haut niveau sur la situation au Sahel, qui s'est tenue le 26 septembre 2013 en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est reconnaissant au Secrétaire général et à son Envoyé spécial pour le Sahel de leur action et de ce qu'ils font à titre personnel pour mieux faire connaître les difficultés que connaît la région et mobiliser le soutien de la communauté internationale en sa faveur.

Le Conseil salue à cet égard la visite que le Secrétaire général et le Président du Groupe de la Banque mondiale ont effectuée ensemble dans le



Sahel du 4 au 7 novembre 2013, avec la participation de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement, pour soutenir les pays de la région et la mise en œuvre de la Stratégie intégrée. Le Conseil se réjouit des annonces de concours financiers, qui viendraient soutenir les grandes priorités nationales et régionales de développement et permettre de s'attaquer aux problèmes complexes de sécurité, de stabilité et de résilience, propres à la région et demande aux partenaires régionaux, multilatéraux et bilatéraux de renforcer leur solidarité constante avec la région du Sahel et d'éviter les doubles emplois, en coordonnant efficacement leurs actions.

Le Conseil considère important de susciter l'appropriation nationale et régionale de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'en assurer la mise en œuvre en étroite consultation avec les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, et avec les donateurs et partenaires régionaux et multilatéraux, notamment. Le Conseil se félicite à ce propos de la tenue, à Bamako le 5 novembre 2013, de la réunion ministérielle sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui constitue une étape importante en la matière, et de l'appui sans réserve que les États de la région apportent à la Stratégie.

Le Conseil prend note des conclusions issues de la réunion ministérielle, y compris la décision de créer une plateforme de coordination qui se réunirait deux fois par an sous la présidence du Mali au cours des deux prochaines années, ainsi que de la création annoncée d'un secrétariat technique souple pour appuyer les efforts de coordination de la région, coprésidé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, et qui comprendrait l'Union du Maghreb arabe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté des États sahélo-sahariens, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'Union européenne et l'Organisation de la coopération islamique. Le Conseil engage tous les acteurs concernés, y compris les principaux donateurs bilatéraux, à rendre pleinement opérationnelle cette plateforme de coordination.

Le Conseil demande de nouveau aux États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb d'intensifier la coopération et la coordination interrégionales dans l'optique de mettre au point des stratégies non exclusives et efficaces pour mener une lutte globale et intégrée contre les activités des groupes terroristes, prévenir la prolifération de toutes les armes et lutter contre la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel, y compris les activités illicites comme le trafic de drogues, et les liens de plus en plus étroits qu'elle a parfois avec le terrorisme. Le Conseil salue à cet égard la tenue, à Rabat les 13 et 14 novembre 2013, de la deuxième Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières entre les États du Sahel et du Maghreb et prend note des conclusions qui en sont issues ([S/2013/707](#)).

Le Conseil salue l'action que les États du Sahel et les organisations régionales compétentes continuent de mener pour faire face aux problèmes humanitaires de la région et renforcer la résilience. Il salue également l'appui fourni par certains pays de la région et d'autres donateurs et leur demande de continuer à aider les États du Sahel. Il se félicite des efforts que le

Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel déploie, avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs et organismes humanitaires, pour continuer à appeler l'attention sur l'ampleur des difficultés auxquelles la région du Sahel doit faire face, fournir une aide humanitaire aux populations touchées et renforcer la résilience à l'échelle locale, nationale et régionale en vue d'atténuer les effets des catastrophes.

Le Conseil salue l'action menée en faveur des États de la région par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ainsi que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'autres organismes des Nations Unies qui œuvrent sur le terrain.

Le Conseil réaffirme qu'il importe que toutes les entités des Nations Unies qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée coordonnent leurs actions de manière à optimiser les synergies. Il se félicite à cet égard des travaux menés par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et les entités des Nations Unies compétentes qui œuvrent dans la région, pour créer un mécanisme de coordination efficace et détaillé qui permette aux organismes des Nations Unies mettant en œuvre la Stratégie intégrée de hiérarchiser leurs activités et de se coordonner.

Le Conseil considère les sanctions comme un outil important de la lutte antiterroriste et insiste sur l'importance de la mise en œuvre rapide et effective des résolutions pertinentes, en particulier ses résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#), qui sont des instruments clefs de la lutte contre le terrorisme. Il salue à ce propos l'initiative prise par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et son Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de prendre contact avec les États du Sahel, du Maghreb et des régions voisines afin de réfléchir aux moyens qui permettraient de mettre le régime des sanctions au service des États touchés et renforcer la contribution de ceux-ci, afin d'intégrer ces mesures aux dispositions prises aux niveaux national et régional pour lutter contre la menace d'Al-Qaida dans la région.

Le Conseil salue l'action menée par le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive pour ce qui est de veiller à l'application intégrale de ses résolutions [1373 \(2001\)](#) et [1624 \(2005\)](#) et de faciliter la prestation d'une assistance technique aux États Membres, notamment ceux de la région, et salue également l'initiative qui a été prise d'organiser une séance extraordinaire avec les États Membres et les organisations sous-régionales, régionales et internationales sur l'amélioration de la coopération avec les États de la région du Sahel et de l'assistance technique qui leur est fournie afin de renforcer leurs capacités en matière de lutte mondiale contre le terrorisme, réunion qui s'est tenue au Siège de l'Organisation le 20 septembre 2013.

Le Conseil attend avec intérêt le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, que le Secrétaire général devra lui présenter le 30 juin 2014 au plus tard. »